Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501398-20251215-1515122025-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 08/12//2025
Date d'affichage : 17/12/2025
Nombre de Conseillers : en exercice : 26
- présents : 21
- votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 15 décembre 2025***

L'an **deux mil vingt-cinq,** le **quinze du mois de décembre** à **vingt heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . Mme CHATELAIN-LE COURIAUD . M. VUICHARD. M. BERHAULT . M. PERREUL . Mme BRIAND . M. LEMESLE . Ms HERVÉ . SOUFFLET . GILLOT . Mme TOURNOUX . M. MOSSET . Mme PELOIS . M. MORANGE . Mme HOUSSIN . Ms CHARTIE . JORE . Mmes CAPLAN . MOINEAU . M. LATOUCHE. Mme GAUTHIER

Absents excusés : Mme FOUILLOUS-LOPINET . M. MONSIGNY . Mme TOURON . M. MARTIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme GUINGO à Mme GAUTHIER

Mme PELOIS a été nommée secrétaire.

****

N°15

OBJET **Avis sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2026 – 2032**

M. Patrick LEMESLE, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire, expose au Conseil Municipale que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) est la déclinaison départementale de la politique de l'État en faveur de l'accueil des gens du voyage. Il coordonne les actions locales relatives à l'accueil des gens du voyage.

Arrêté pour une durée de 6 ans le SDAHGV 2020 – 2025 arrive à échéance.

L'ambition du schéma 2026-2032 s'appuie sur quelques principes directeurs qui structurent l'action et en garantissent la lisibilité.
D'abord, la cohérence départementale demeure la boussole commune : elle implique de

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501398-20251215-1515122025-DE

rechercher en permanence une lecture homogène des enjeux, d'objectiver les écarts, de préserver l'équité entre EPCI et de soutenir les trajectoires locales sans renoncer aux adaptations nécessaires et tout en tenant compte des particularités de chaque territoire.
Ensuite, l'ensemble des acteurs s'inscrit dans une démarche d'« aller-vers », mobilisant des moyens et des méthodes adaptés à la diversité des situations, dans un contexte où les compétences sont plurielles et les sujets imbriqués — accueil, habitat, éducation, santé, médiation, sécurité, mobilité.
Par ailleurs, la gouvernance assume une double focale, à la fois stratégique et transversale : elle conforte la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage (CDCGV) dans son rôle de garante de l'esprit du schéma et de son suivi, tout en impulsant les interactions nécessaires à l'échelle des territoires.
Elle recherche, de surcroît, les conditions d'une participation réelle des voyageurs, non seulement par leur présence dans les instances, mais aussi par l'écoute de leurs retours d'expérience et l'intégration de leurs témoignages dans les décisions.
Enfin, le schéma se dote d'un dispositif d'évaluation continue via l'Observatoire départemental des gens du voyage, fondé sur les indicateurs des fiches action et des mesures d'impact auprès des parties prenantes, dans une logique d'amélioration et d'ajustement permanents.

Les services du Département et de l'État ont présenté le schéma départemental d'accueil pour les gens du voyage 2026 - 2032 le 13 novembre dernier.
Il se décline en 43 fiches action.

Le conseil de Rennes métropole émettra un avis sur l'ensemble du document (stationnement, scolarisation, santé...) le 18 décembre.

Pour la commune de LAILLÉ, il est proposé la réalisation sur la période 2026 - 2032 de 7 terrains familiaux.
5 terrains étaient déjà inscrits au titre du schéma 2020- 2025. Il y en aurait ainsi 2 de plus au titre du schéma 2026-2032.

Vu l'article 1er III de la loi n°2000-14 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage qui prévoit que les communes et les EPCI concernés émettent un avis sur le projet de schéma,
Vu la transmission du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026 – 2032 à toutes les communes et à Rennes Métropole,
Entendu le rapport de M. Patrick LEMESLE, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire,

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- d'émettre un avis favorable sur le projet de de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026 – 2032.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *La secrétaire de séance,*

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501398-20251215-1515122025-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 17/12/2025

La Maire,

La secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501398-20251215-1515122025-DE